



### **Tribune des Représentants Syndicaux CFE Énergies des Entreprises Locales de Distribution Regaz, GreenAlp et R-GDS, et des 3 Déléguées Syndicales Centrales des Entités Gazières du groupe ENGIE sur la RE (Réglementation Environnementale) 2020**

**Les annonces gouvernementales relatives à la future RE 2020 apportent le signal, pour nous représentants des salarié(e)s de toute la filière gazière française, d'un véritable coup d'arrêt au gaz qui pourrait s'avérer fatal à notre énergie !**

Certes, il ne s'agit à ce stade que d'un cadrage, lequel doit être affiné au terme d'un processus de consultations. Mais la situation est suffisamment grave pour alerter les différentes parties prenantes, à commencer par les pouvoirs publics qui doivent intégrer les possibles conséquences de leurs décisions.

Si le chauffage au gaz n'est pas interdit, le nouveau seuil d'émission carbone en maison individuelle neuve, proscritra dans quelques mois l'installation d'une chaudière au gaz. En immeuble collectif, la date couperet serait 2024. Aucune mention n'est faite à date de la prise en compte des gaz renouvelables dans la future réglementation.

**Le modèle économique du gaz est très sensible au nombre de clients et à leurs consommations.** Une diminution de la base des clients domestiques, dans la mise en oeuvre d'un tel scénario bas carbone non différencié, rendra le gaz plus cher pour tous les clients existants. La conséquence de cette situation aura pour effet un changement d'énergie impactant ainsi sa compétitivité pour l'économie et pour les ménages. C'est la question de la pérennité de toute la filière gazière et de ses 130 000 emplois directs et indirects qui est tout simplement posée.

Pourtant, le gaz demeure une composante incontournable d'un mix énergétique équilibré. Le passage des pointes, notamment en période hivernale, ne sera évidemment plus garanti dans le futur contexte annoncé par le gouvernement. De plus, l'avantage donné au développement d'un scénario tout électrique, induira un surcoût pour la collectivité, qui n'est à ce stade, pas intégré dans les réflexions.

**Il ne s'agit pas de d'opposer une énergie contre une autre, mais de promouvoir un développement équilibré, complémentaire et adapté à nos contraintes de sûreté de la fourniture énergétique comme à la compétitivité énergétique globale, dans un cadre environnemental auquel chacun peut apporter sa pierre.**

Les acteurs français du gaz et tous les salariés des entités gazières réalisent des efforts substantiels pour adapter d'ici 2030-2040 leur filière à une juste exigence de production des gaz renouvelables, du biométhane à l'H2, en substitution du gaz fossile.



Cette nouvelle filière, qui se voit imposée des objectifs d'économies d'échelle ambitieux, est en train de réussir son pari, et c'est tout un tissu économique local, vertueux socialement et créateur d'emplois non délocalisables, qui se met en place dans les territoires français.

**En fragilisant le gaz, on ne porte pas simplement atteinte à une énergie et aux emplois qui en dépendent, mais on enrayerait tout un processus de revitalisation des territoires et de mobilisation de dizaines de milliers de salariés engagés.** De nombreuses collectivités concédantes se posent déjà la question de la pérennité de leurs concessions gaz si les contraintes imposées par la RE2020 restaient inchangées.

**Dans tous les Territoires, de nombreux agriculteurs, de nombreux industriels, de nombreuses collectivités, de nombreux élus se sont déjà engagés avec conviction à nos côtés pour verdir le gaz, pour le remplacer à moyen terme par du biométhane, par des Gaz Renouvelables, par de l'Hydrogène.**

Quel signal le Gouvernement envoie depuis Paris à tous ces acteurs, locaux, engagés pour une transition énergétique durable, locale et compétitive ?

Les salarié(e)s du secteur du gaz, et de l'ensemble des filières industrielles, académiques et économiques qui y sont associées, sont collectivement très inquiets quant aux conséquences de telles décisions sur les emplois et la compétitivité.

L'ensemble des gaziers français, du groupe ENGIE, par ses 4 filiales d'infrastructures (GRDF GRTgaz, Storengy et Elengy) comme par son activité de fournisseur de gaz, ainsi que de toutes les Entreprises Locales de Distribution Gazières (Regaz, GreenAlp, R-GDS...) risquent d'être particulièrement touchés. Et avec eux, des dizaines de milliers d'emplois indirects dans tous les territoires français.

Nous avons conscience que notre Tribune froissera certains lobbys mais en France nous voulons croire et **affirmer qu'il y a de la place en 2020 pour les DEUX énergies GAZ et ÉLECTRICITÉ.**

À l'heure où toutes les entités gazières s'engagent vers les énergies renouvelables et les gaz renouvelables, il est impératif et vital de réagir avec vigueur et force de conviction !

**Il y va de notre avenir comme de notre crédibilité à contribuer activement à la Transition Énergétique du pays, à son dynamisme industriel, à l'économie circulaire mais aussi et surtout à la pérennité d'infrastructures financées par les impôts de tous les français depuis 60 ans ; et avec elles plus de 130 000 emplois gaziers directs et indirects !**

**Nous, délégués syndicaux, secrétaires fédéraux et délégués syndicaux centraux CFE Énergies des entités gazières françaises, nous avons déjà entamé cette bataille et nous continuerons à tous les niveaux, c'est l'objet de notre prise de parole dans cette tribune.**

**Nous attendons que chacun y prenne sa part, que chacun y contribue.**

**Il y va de notre avenir à toutes et tous !**

*Signé : CACLIN Blandine (GreenAlp) – DRIVOT Emmanuelle (GRDF)*

*HORTAL Bettina (GRTgaz Storengy Elengy) – LEGLISE Line (REGAZ BORDEAUX)*

*LE PAPE Ehouarn (R-GDS) – RICHALET Laure (ENGIE)*